

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
 ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE NAVES  
 COMMUNE DE CORREZE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU JEUDI 06 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Centre culturel, sous la présidence de M. LABBAT Jean-François, Maire, comme suite à convocation en date du 20 février 2025.

Présents : M. LABBAT Jean-François, M. FAURIE Jean, Mme MONS Catherine, M. CHEZE Robert, Mme PESCHEL Nadia, Mme BARBAZANGE Marie, Mme CHAZALNOEL Catherine, M. ALVES Dominique, M. COMBES Dominique, M. UBERTI Anthony, Mme FAUGERAS-LECHAT Nicole.

Excusés : Mme DUBECH Christine (pouvoir à Mme PESCHEL Nadia), M. GAUDEMER David (pouvoir à M. FAURIE Jean).

Absents : M. KALEMA Louis, Mme REJAUD Sophie.

Mme BARBAZANGE Marie a été désignée secrétaire de séance.

Membres	15
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

Questions inscrites à l'ordre du jour

- 1 – Budget principal : durée d'amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux ;
- 2 – Validation des comptes de gestion et administratif 2024 de la Commune ;
- 3 – Validation des comptes de gestion et administratif 2024 du CCAS ;
- 4 – Affectation des résultats de la Commune avec intégration des résultats du CCAS ;
- 5 – Budget Camping : durée d'amortissement des travaux de couverture des sanitaires ;
- 6 – Validation des comptes de gestion et administratif 2024 du Camping ;
- 7 - Affectation des résultats du Camping ;
- 8 – Validation des comptes de gestion et administratif 2024 du Lotissement ;
- 9 - Affectation des résultats du Lotissement ;
- 10 – Approbation de la convention avec le SDIS pour la surveillance de la baignade - saison 2025 ;
- 11 – Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public : camping municipal de la chapelle.

Informations et questions diverses.

.....

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025 à l'approbation des élus présents lors de cette séance. Celui-ci est adopté par les membres du Conseil Municipal, puis signé par le Maire et la secrétaire de séance.

**1 - BUDGET PRINCIPAL : DEFINITION DES DUREES D'AMORTISSEMENT POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOM – FDEE 19**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de définir une durée pour l'amortissement des immobilisations du Budget Commune. Il propose :

Participation Communale aux Travaux d'enfouissement des réseaux télécom - FDEE 19	5 ans
--	-------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- décide d'arrêter la durée d'amortissement à 5 ans pour les dépenses de travaux d'enfouissement des réseaux télécom ;

- dit que ces durées s'appliquent à partir de 2026.

**2 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU COMPTABLE PUBLIC ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M Jean FAURIE, premier adjoint, adopte le compte de gestion 2024 du Comptable Public et le Compte Administratif 2024 de la Commune (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

<i>Excédent au 31/12/2023 :</i>	2 360 775,78 €
Recettes :	1 292 080,64 €
Dépenses :	1 158 768,18 €
EXCEDENT DE L'ANNEE :	133 312,46 €
RESULTAT DE CLOTURE :	2 169 713,72 €

**Section d'Investissement :**

<i>Déficit au 31/12/2023 :</i>	311 654,49 €
Recettes :	1 018 867,60 €
Dépenses :	1 244 224,31 €
DEFICIT DE L'ANNEE :	225 356,71 €
RESULTAT DE CLOTURE :	- 543 043,12 €

**Résultat de clôture global :**

Excédent :	1 626 670,60 €
------------	----------------

**3 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU COMPTABLE PUBLIC ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M Jean FAURIE, premier adjoint, adopte le compte de gestion 2024 du Comptable Public et le Compte Administratif 2024 du C.C.A.S. (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

<i>Excédent au 31/12/2023 :</i>	2 657,96 €
---------------------------------	------------

Recettes :	3 000,00 €
Dépenses :	4 257,62 €
DEFICIT DE L'ANNEE :	1 257,62 €
RESULTAT DE CLOTURE :	1 400,34 €

**Section d'Investissement :**

Excédent au 31/12/2023 :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
EXCEDENT DE L'ANNEE :	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE :	0,00 €

**Résultat de clôture global :**

Excédent :	1 400,34 €
------------	------------

**4 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2024 - AVEC INTEGRATION DU BUDGET CCAS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour :

- le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

- le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget CCAS ;

Et en application de la délibération n°2024-58 du 05 septembre 2024 actant la dissolution du budget du CCAS et son intégration au Budget Principal,

Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE :

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	2 036 401,26 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	- 317 686,41 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024 :

- Résultat de l'exercice	- 225 356,71 €
- Résultat antérieur	- 317 686,41 €
- Résultat de l'exercice Budget CCAS	0 €
- Résultat antérieur Budget CCAS	0 €
- Solde d'exécution cumulé à reporter ligne 001 BP 2025	- 543 043,12 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2024 :

- Dépenses d'Investissement	867 621,74 €
- Recettes d'Investissement	644 612,74 €
- Solde des restes à réaliser	- 223 009,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 543 043,12 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 223 009,00 €
- Besoin de financement de l'investissement	766 052,12 €

**RESULTATS DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :**

- Résultat de l'exercice	133 312,46 €
- Résultat antérieur reporté	2 036 401,26 €
- Résultat de l'exercice du Budget CCAS	- 1 257,62 €
- Résultat antérieur reporté du Budget CCAS	2 657,96 €
- Total à affecter	2 171 114,06 €

- décide, à l'unanimité des présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement à reporter au compte 1068 sur le B.P. 2025	766 052,12 €
- affectation complémentaire en réserves	0,00 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2025 ligne 002	1 405 061,94 €

**5 - BUDGET CAMPING : DEFINITION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DES SANITAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2024 des travaux de réfection de la toiture des sanitaires ont été réalisés au camping.

Le montant HT est de : 10 991,90 €

Il convient donc d'amortir cette dépense dès cette année.

Monsieur le Maire propose une durée d'amortissement de cette immobilisation de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- décide d'arrêter la durée d'amortissement à 15 ans pour les dépenses de travaux de réfection de la toiture des sanitaires du camping ;
- charge Monsieur le Maire d'inscrire les montants correspondants au budget du camping 2025.

**6 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU COMPTABLE PUBLIC ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CAMPING**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M Jean FAURIE, premier adjoint, adopte le compte de gestion 2024 du Comptable Public et le Compte Administratif 2024 du Camping (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

<i>Déficit au 31/12/2023 :</i>	9 697,21 €
Recettes :	6 152,73 €
Dépenses :	10 539,00 €
DEFICIT DE L'ANNEE :	4 386,27 €
RESULTAT DE CLOTURE :	- 14 083,48 €

**Section d'Investissement :**

<i>Excédent au 31/12/2023 :</i>	52 848,87 €
Recettes :	10 539,00 €
Dépenses :	23 233,53 €
DEFICIT DE L'ANNEE :	12 694,53 €
RESULTAT DE CLOTURE :	40 154,34 €

**Résultat de clôture global :**

Excédent :	26 070,86 €
------------	-------------

## **7 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU CAMPING DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2024 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants,

### POUR MEMOIRE :

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	- 9 697,21 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	52 848,87 €

### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024 :

- Solde d'exécution de l'exercice	- 12 694,53 €
- Résultat antérieur	52 848,87 €
- Solde d'exécution cumulé à reporter ligne 001 BP 2025	<b>40 154,34 €</b>

### RESTES A REALISER AU 31/12/2024 :

- Dépenses d'Investissement	0,00 €
- Recettes d'Investissement	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	0,00 €

### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	40 154,34 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
- Besoin de financement de l'investissement	0,00 €

### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	40 154,34 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
- Besoin de financement de l'investissement	0,00 €

### RESULTATS DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	- 4 386,27 €
- Résultat antérieur reporté	- 9 697,21 €
- Total à affecter	- 14 083,48 €

- décide, à l'unanimité des présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

### AFFECTATION :

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement à reporter au compte 1068 sur le B.P. 2025	0 €
- affectation complémentaire en réserves	0 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2025 ligne 002	<b>- 14 083,48 €</b>

## **8 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU COMPTABLE PUBLIC ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M Jean FAURIE, premier adjoint, adopte le compte de gestion 2024 du Comptable Public et le Compte Administratif 2024 du Lotissement (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

<i>Excédent au 31/12/2023 :</i>	2 245,00 €
Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
EXCEDENT DE L'ANNEE :	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE :	2 245,00 €

**Section d'Investissement :**

<i>Excédent au 31/12/2023 :</i>	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
EXCEDENT DE L'ANNEE :	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE :	0,00 €

**Résultat de clôture global :**

Excédent :	2 245,00 €
------------	------------

**9 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU CAMPING DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2024 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants,

## POUR MEMOIRE :

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	2 245,00 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	0,00 €

## SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024 :

- Solde d'exécution de l'exercice	0,00 €
- Résultat antérieur	0,00 €
- Solde d'exécution cumulé à reporter ligne 001 BP 2025	0,00 €

## RESTES A REALISER AU 31/12/2024 :

- Dépenses d'Investissement	0,00 €
- Recettes d'Investissement	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	0,00 €

## BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
- Besoin de financement de l'investissement	0,00 €

**RESULTATS DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :**

- Résultat de l'exercice	0,00 €
- Résultat antérieur reporté	2 245,00 €
- Total à affecter	2 245,00 €

- décide, à l'unanimité des présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement à reporter au compte 1068 sur le B.P. 2025	0 €
---	-----

- affectation complémentaire en réserves	0 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2025 ligne 002	2 245,00 €

### **10 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SURVEILLANTS DE BAIGNADE SAISON 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Convention de mise à disposition de surveillants de baignade (piscine municipale) entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la commune, pour la saison 2025.

Cette convention stipule que le montant de la participation financière de la commune s'élevant à 6 258,48 €.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la convention entre le SDIS et la commune pour la surveillance de la baignade à la piscine municipale durant la saison estivale 2025,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **11 - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – CAMPING MUNICIPAL DE LA CHAPELLE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-05**

Monsieur le Maire rappelle que la commune gère le terrain de camping en régie et qu'au vu des difficultés rencontrées la saison 2022 et de la nécessité de préserver le devenir de cet équipement touristique, une A.O.T. avait alors été conclue en 2023, puis renouvelée en 2024.

Etant donné que l'AOT est adaptée pour assurer la continuité du camping, et que la saison touristique approche, le Maire propose de conclure une nouvelle autorisation d'occupation temporaire du camping de La Chapelle pour 7 années

Pour cela, il propose le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt sur le site spécialisé « Tourismhub ».

Dès lors que la sélection des candidats aura été faite, l'autorisation d'occupation temporaire du camping de la Chapelle sera délivrée pour une durée de 7 années.

Le Conseil Municipal,

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1311-5 et suivants,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4,

**Et après en avoir délibéré**, à l'unanimité des présents et représentés :

- Décide de lancer une procédure de sélection des candidats via un appel à manifestation d'intérêt sur le site spécialisé « Tourismhub » ;
- Décide que l'autorisation d'occupation temporaire du camping La Chapelle sera conclue pour une durée de sept (7) années,
- Autorise le Maire à négocier les termes de la convention ;
- Autorise le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en place.

Le Conseil Municipal prend acte que cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-05 prise en date du 30 janvier 2025.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• **Agglomérée :**

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation du départ de l'Agglomérée le dimanche 06 avril prochain. Le départ des coureurs se fera devant la nouvelle halle. Des boissons chaudes et froides ainsi qu'un encas seront servis aux personnes.

• **Révision du P.L.U. :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des nouvelles lois en matière de constructibilité des terrains. Ainsi, sur la commune de Corrèze, la part laissée à la constructibilité passe de 19 hectares à 11 hectares.

• **Tulle Agglo : études sur la mise en place d'un réseau de chaleur :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Tulle Agglo va lancer une étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de chaleur. Les bâtiments communaux concernés par cette étude sont : la Mairie, le centre culturel, le bâtiment GMC et le gymnase.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 40.

**Le Maire,  
Jean-François LABBAT**

*Signature*



**Le secrétaire de séance,  
Marie BARBAZANGE**

*Signature*